

Ce qui nous appartient de la Terre

Klaus Rohrbach

Peu d'êtres humains seulement ont vu la Terre comme un tout. Six cents personnes en tout l'ont vue depuis l'espace, à l'occasion d'un vol spatial et sans exception, elles se sont toutes extasiées au spectacle. Elles ressentirent notre planète bleue comme quelque chose d'incroyablement doux et vivant et elles furent profondément émues de sa beauté. Chez nombre d'entre elles une profonde vénération s'ensuivit voire un sentiment religieux par moments. En rétrospective elles rapportèrent un changement de conscience inattendu — et ceci, en tant que scientifiques tout à fait froids.

La déclaration de l'astronaute américain, Edgar Mitchell est devenue célèbre : « *Nous parvînmes sur la Lune en techniciens, nous en revînmes comme des êtres humains conscients* » (Kelly 1995, p.137). Et le spationaute allemand Thomas Reiter a conseillé à tous les décideurs politiques d'avoir une vision depuis l'espace : « *Cela change la vie. Les problèmes prennent une autre valeur. Ce regard sur notre Terre ferait le plus grand bien aux politiques. Surtout lorsqu'ils doivent prendre des décisions importantes à l'échelle mondiale* » (Reiter 2004).

Une nouvelle image de la Terre

Cela étant le regard de la science s'est aussi transformé nettement ces dix dernières années — avant tout celui des sciences de la Terre. Ce que l'on croyait être un morceau de matière morte, la Terre, se révèle être un organisme dynamique, vivant, d'une grande complexité et doté de nombreux phénomènes que l'on attribue généralement à la vie (tels que la réactivité, l'irritabilité, le développement, le changement de forme, la croissance, le métabolisme, les processus rythmiques, les mouvements circulaires, la respiration). Le chercheur britannique en science naturelle, James Lovelock, a durablement réveillé les spécialistes avec son hypothèse « Gaïa » depuis les années 1960 [voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Hypoth%C3%A8se_Ga%C3%A9a, ndt]. L'un de ses ouvrages porte le titre provocateur de *Gaïa — La Terre est un être vivant* (Lovelock 1992, 1991). Les nombreux phénomènes qu'il décrit sont convaincants à de multiples points de vue. Mais d'autres le savaient déjà avant lui : Platon, Léonard de Vinci, Johannes Kepler, Johann Wolfgang von Goethe, Carl Gustav Carus, Rudolf Steiner, Hans Cloos et dans l'époque plus moderne, à côté de James Lovelock, Lynn Margulis, Raymond Siever, Bruno Latour et bien d'autres encore. Tous connaissaient la Terre comme vivante, quelques-uns même comme un être doué d'âme. Seule une chose vivante peut être respectée et, dans une certaine mesure, aimée.

Changement au travers de crises ?

Or de nombreux êtres humains sont en train d'éprouver cela aujourd'hui, en particulier beaucoup de jeunes gens. Il appert symptomatique qu'une simple jeune fille suédoise, suivie par des millions de personnes, a clairement fait comprendre à l'humanité qu'elle avait « assujéti » sa Terre — le climat, les animaux et les plantes, les océans, la mer et le sol — de manière erronée et destructrice. De nombreux dirigeants en ont pris conscience, mais ils peinent en-

core à trouver la bonne solution, et surtout la plus rapide, pour sortir de la crise.

À qui la Terre appartient-elle ?

La Terre — c'est notre planète, notre « planète natale », dit-on ainsi. Mais nous appartient-elle dans les faits ?

Cela commença probablement avec le processus de sédentarisation, il y a 10 à 12 mille ans, au moment où les chasseurs-cueilleurs renoncèrent à leur vie nomade, leur vie libre et sans attache, ils édifièrent au lieu de cela des temples, des maisons, cultivèrent des champs et élevèrent du bétail. C'est sans doute à cette époque que les hommes ont fait valoir pour la première fois leurs droits de propriété sur une pièce de terre donnée ; car ils ont investi beaucoup de travail et de sueur. Pour Jean-Jacques Rousseau c'était encore en 1775 ! le péché originel, tout bonnement, : « *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : Ceci est à moi et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerre, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne.* » (Rousseau 2008, p.173).

Le droit actuel

Quelle part de la planète Terre appartient véritablement aujourd'hui à un simple propriétaire foncier ? La réponse est peu connue et extrêmement frappante.

D'un point de vue juridique, le Code civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch — BGB*), sous le mot-clé "*Eigentum*" (propriété), stipule que « le droit du propriétaire d'un terrain s'étend à l'espace au-dessus de la surface et au corps du sol au-dessous de la surface ». En principe, un segment jusqu'au centre de la terre et à la verticale dans le ciel ! — « Ne sont pas interdites des influences qui sont exercées à une hauteur ou à une profondeur [et qui sont telles..., ou de sorte... ndt] qu'il [le code civil allemand, ndt] n'a aucun intérêt à les exclure ». (*BGB*). Cela se réfère par exemple à la circulation des avions (Loi sur la navigation aérienne) ou bien au voyage spatial. Mais le balancement d'une grue de chantier au-dessus d'un terrain peut être illégal, tout comme le débordement de branches dans le jardin du voisin ; l'apparition accrue de drones est également devenue un problème actuel.

Est-ce que tout ce qui se trouve sous mes pieds - sur mon terrain à moi - m'appartient personnellement ? Pourrais-je donc exploiter toutes les ressources du sol et les vendre, par exemple ? Pas tout à fait... En Allemagne, cela est régi par la loi fédérale sur les mines (*Berggesetz*), qui est en vigueur sous sa nouvelle forme depuis 1982. Sur le plan juridique, on distingue trois groupes de ressources minières : les "ressources minières libres", les "ressources minières propres" et les "ressources minières des propriétaires fonciers" (cf. *BergG* 2022).

Les ressources minières libres sont "libres", c'est-à-dire qu'elles n'appartiennent pas au propriétaire du sol ; elles appartenait auparavant à l'Etat, mais depuis 1982, elles sont considérées comme "sans maître", c'est-à-dire qu'elles n'appartiennent à personne. Les droits d'exploitation et de jouissance en sont accordés aux mines par les autorités publiques.

Les richesses du sol

De quelles richesses du sol s'agit-il ici ? Il y a de nombreuses ressources minérales (solides, liquides ou gazeuses), par exemple l'aluminium, le plomb, le chrome, le fer, l'or, l'argent, le cobalt, le cuivre, le manganèse, le platine, le mercure, le soufre, le sel [chlorure de sodium, *ndt*], en outre le pétrole, le gaz naturel, la houille [charbon de terre, *ndt*] et le lignite, et aussi la géothermie et quelques 40 terres rares (parmi lesquelles le lithium, le césium, le molybdène, le vanadium, le tantale, et niobium¹ et d'autres).

On peut se demander peut-être ce qu'il peut encore y avoir de précieux...

Eh bien ce sont les ressources minérales propres à la terre et les ressources minérales des propriétaires fonciers. Il s'agit notamment du basalte, de la bauxite, des pierres naturelles, du calcaire, des ardoises, de la tourbe, de l'argile, du gypse, des argiles, des sables de quartz, des graviers, du trass, c'est-à-dire principalement des matériaux de construction. Ils appartiennent donc effectivement au propriétaire du terrain ! Il peut donc les utiliser. Il en a le droit en vertu du Code civil allemand § 903 : « Le propriétaire d'une chose peut, à moins que la loi ou les droits de tiers ne s'y opposent, en disposer à son gré et exclure les autres de toute influence » (BGB).

On construit toujours !

C'est l'impression que l'on a quand on se promène dans les villes allemandes ou que l'on roule sur l'autoroute. En effet, plus de six mètres carrés sont construits chaque seconde dans la Fédération ! Cela représente environ 54 hectares par jour ou 75 terrains de football (BGR 2022). Outre les énormes quantités importées, la somme des ressources minérales extraites en Allemagne est impressionnante. Ainsi, en 2020, environ 602 millions de tonnes de matières premières minérales ont été extraites, ce qui comprend principalement l'extraction de pierres et de terres. Rien que les graviers et les sables - toutes ressources minérales de propriétaires fonciers - représentaient à eux seuls 262 millions de tonnes et les pierres naturelles concassées 223 millions de tonnes (de.stista.com 2022). Environ 80 % de ces matériaux ont été utilisés dans le secteur de la construction et 20 % dans les industries chimique, sidérurgique et du verre. Dans ce contexte, de violents conflits d'intérêts sont apparus en ce qui concerne les patrimoines naturels et les réserves naturelles de valeur en sont souvent menacées.

Par exemple, le plâtre ...

Tout bricoleur ou artisan connaît le plâtre de la société Knauf. Le groupe familial de Franconie du Main, basé à Iphofen (district de Kitzingen), est le *leader* mondial du marché du plâtre avec un chiffre d'affaires annuel d'environ douze milliards d'euros et quelques 40 000 employés sur tous les continents (voir Kleinhenz 2021). Mais Knauf est à court de plâtre ! En effet, avec la sortie du charbon prévue en Allemagne en 2030 ou au plus tard en 2038, le gypse dit **REA** [*Gips, der aus den Rückständen von RauchgasEntschwefelungsAnlagen* ; Le gypse FGD est du gypse obtenu à partir des résidus des installations de désulfuration des gaz de fumée (abréviation "FGD") en français *ndt*] disparaîtra également du marché. La matière première synthétique est produite dans les installations de désulfuration des gaz de combustion des centrales électriques au charbon. Ainsi, à l'avenir, on aura de plus en plus besoin de la pierre naturelle. Et c'est pourquoi la "vallée

d'Altertheim", une région située à l'ouest de Würzburg, entre en jeu. D'ici quatre ans, la plus grande mine de gypse de Bavière devrait y voir le jour, un immense labyrinthe de tunnels souterrains d'une profondeur de 70 à 130 mètres et d'une superficie de sept kilomètres carrés et demi. Il y a 220 millions d'années environ, une couche de gypse de six mètres d'épaisseur s'est déposée là, au bord d'une mer, sous un climat subtropical. Au total, 40 millions de tonnes de gypse naturel devraient être extraites de la cuvette d'Altertheim ; 300 000 tonnes par an sont prévues (Kleinhenz 2021). Si les analyses du niveau de la nappe phréatique dans la zone de protection de l'eau potable s'avèrent positives, les travaux pourront commencer en 2025. Et il y a encore autre chose qui doit être fait auparavant : les terrains correspondants doivent d'abord être achetés ou au moins une convention d'extraction doit être conclue ; car le gypse est chez nous (contrairement à l'Autriche par exemple) une ressource naturelle fondamentale ! Les zones situées sous les terrains que chaque propriétaire concerné ne vend pas doivent être évitées. Elles pourront servir de piliers de soutènement dans cet immense labyrinthe de tunnels.

... ou du sable et des graviers

C'est moins connu, mais Le sable et le gravier sont de loin les ressources les plus utilisées et les plus exploitées au monde. Il est bien connu que le sable du désert, qui existe naturellement, n'est pas utilisable pour la construction, car les grains sont arrondis par le vent. Les quantités nécessaires sont gigantesques, car le sable n'est pas seulement utilisé pour le béton, les briques et l'asphalte, mais aussi pour la fabrication du verre, d'écrans, de cosmétiques et même de dentifrice. Chaque citoyen allemand en consomme un kilo par heure, soit près de neuf tonnes par an. Mais dans l'intervalle le sable devient rare partout sur la Terre ! Pourtant, l'Allemagne, relativement pauvre en matières premières, possède d'énormes gisements de sable. Il existe environ 2000 sablières et gravières dans le pays, qui produisent les 262 millions de tonnes de sable de construction mentionnées ci-dessus (82 millions de tonnes pour le sable uniquement). Mais ce n'est pas assez ! Étant donné que la protection de la nature devient de plus en plus importante, il est devenu difficile, entre temps d'ouvrir de nouvelles sablières. Une grande partie des habitats se trouve dans des zones naturelles protégées ou sous des zones résidentielles et commerciales, ainsi que sous des voies ferrées et des routes. Et les agriculteurs ne veulent pas vendre leurs précieuses terres. Le transport de sable et de gravier depuis des zones d'extraction éloignées jusqu'aux chantiers n'est toutefois judicieux, d'un point de vue écologique et économique, que dans un rayon de 20 kilomètres seulement. Une solution viable n'est pas encore en vue actuellement.

La Terre est limitée

Le sol de la Terre ne peut pas être multiplié, il n'est pas non plus reproductible, mais il est indispensable. C'est la raison pour laquelle le sol n'est pas, par nature, une marchandise bon marché. Pourtant, dans notre système économique, il est traité comme une marchandise, de sorte que l'offre et la demande déterminent son prix. Il sert souvent d'investissement ou d'objet de spéculation, car il s'agit d'un bien limité et donc extrêmement rare, dont la valeur peut augmenter de manière exorbitante en fonction de la situation. Les grandes villes du monde entier en font l'expérience, avec des prix du foncier qui ne cessent de grimper depuis des décennies, rendant de plus en plus impossible un logement à un prix abordable.

Par exemple, à Munich, en 1961, seuls 8 % des coûts de construction de logements étaient liés à l'achat de terrains et 92 % aux coûts de la construction proprement dit. En 2018, le coût des terrains re-

1 **Niobium** : métal gris acier, assez rare élément n° 41 du tableau de Mendeliev (symb. Nb), masse atomique 92,90 ; point de fusion : 2468 °C ; point d'ébullition : 2742 °C ; masse volumique : 8,4g/cm³. Souvent associé au tantale dans ses minerais ; anthroponyme : *Niobé*, fille de Tantale. **Maxidico**, 1996, p.756 3^{ème} colonne. *Ndt*

présentait déjà 79 % et celui de la construction 21 % (Vogel 2019, pp.10-11). Il n'est donc pas étonnant que les loyers explosent.

Mais le logement est un besoin fondamental sans alternative, donc un droit humain !

Cela semble presque absurde, ce qui se passa en ce 20 juin 1991, à 21 heures 49 minutes très exactement, au *Bundestag* allemand. Après une dizaine d'heures de débats houleux, la présidente du Bundestag, Tita Süßmuth, a annoncé le résultat du vote à bulletin secret sur le futur siège du Parlement et du gouvernement. Trois-cent-trente-huit députés ont voté pour Berlin, trois-cent-vingt pour Bonn. A ce moment-là, le prix du terrain à Berlin augmenta tout d'un coup de 100 milliards de DM (voir Prantl 2017).

Et dans le monde entier, nous assistons à ce que l'on appelle l'accaparement des terres ; les grandes entreprises qui produisent des denrées alimentaires, mais aussi les gouvernements, veulent être indépendants des cours fluctuants de la bourse. C'est pourquoi ils achètent — de préférence dans les pays dits en voie de développement — de vastes étendues de terres agricoles fertiles et y pratiquent leur propre agriculture, souvent au détriment des anciens propriétaires, qui sont contraints de vendre sur la base de fausses promesses.

Un autre droit foncier

La Terre n'est pas illimitée. C'est pourquoi nombre de réformateurs sociaux ont lutté — et parmi eux, Rudolf Steiner (1976, 2002, 1986) — mais aussi d'actuels scientifiques et hommes politiques tels que l'ancien maire de Munich, décédé en 2020, et à plusieurs reprises le ministre fédéral Hans-Jochen Vogel, pour un nouvel ordre foncier qui dût être entièrement subordonné aux biens communs (voir Vogel 2019). Conformément à l'article 14 (2) de la loi fondamentale *La propriété commune des sols* ("La propriété oblige"), le sol et la terre doivent en principe être un bien commun ou une propriété commune avec un véritable engagement social, comme l'eau et l'air.

Est-ce utopique ?

L'anglais Thomas Spence, qui naquit en 1750, comme fils d'un pauvre cordonnier, d'abord précepteur ensuite modeste libraire à Londres, formula de telles idées pour la première fois dans l'histoire dans une conférence de l'année 1775 et la publia la même année sous le titre : *La propriété commune des sols* (Spence 2007). Il déclencha alors une violente opposition.

Pourtant l'idée est ancienne, très ancienne — et elle est aussi mise en œuvre depuis longtemps.

Ainsi, l'Ancien Testament parle de l'année de remise (année de Jubel, année de Hall), au cours de laquelle, après 49 ans, les Israélites doivent, la 50^{ème} année, non seulement remettre entièrement leurs dettes, mais aussi restituer leurs terres héréditaires (voir *Lévitique* 25, 8 et suiv.) ; car les terres appartiennent à Dieu et ne sont que louées par lui (voir *Lévitique* 25, 23-24).

Au Moyen-Âge, il y eut pendant 1000 ans, dans presque chaque village d'Allemagne et de nombreux autres pays, les biens communaux (*die Allmende*), à savoir une possession commune déterminée des sols. Chacun pouvait ainsi utiliser certains chemins, forêts, cours d'eau, prairies et pâturages, pêcher dans les rivières, extraire du sable, du gravier et de la tourbe et récolter du bois de construction et de chauffage. Cette forme de propriété commune existe encore aujourd'hui dans certaines régions, comme les Alpes, la Forêt-Noire et les zones rurales de nombreux pays en développement. Eli-

nor Ostrom (1933-2012), chercheuse en science politique distinguée par le Prix Nobel d'économie en 2009. Elle avait prouvé par ses travaux la marche victorieuse du bien communal (*Allmende, ou Allmende*)² voir Ostrom 2011).

En Russie la *mir*³ existait depuis le 10^{ème} siècle, la communauté villageoise russe. Les terres étaient périodiquement redistribuées entre les paysans, de sorte que chacun recevait alternativement des terres arables fertiles et moins fertiles. Et chacun recevait autant de terres qu'il en avait besoin pour se maintenir, toutes données comprises.

En Allemagne, mais aussi dans d'autres pays, il existe ce que l'on appelle le droit de superficie héritable ou d'emphytéose. Il prévoit la construction d'une certaine somme d'argent, [*l'Erbbauszins* ?] Le droit d'usage qui y est lié est généralement valable 99 ans (voir Löhr 2013).

Dans de nombreux pays, les terres sont partiellement ou totalement nationalisées, ce qui les soustrait au libre jeu du marché et à la spéculation sur les valeurs foncières. En RDA, 50 % des biens fonciers appartenaient au peuple. En Israël, environ 90 pour cent des terres sont aujourd'hui nationalisées, mais pas les villes, qui souffrent par conséquent de la spéculation foncière et locative. En Chine, 100 % des terres appartiennent à l'État, tout comme en Éthiopie.

Le penser ou, plus précisément, le ressenti des anciennes cultures indigènes d'Amérique est particulièrement impressionnant. La propriété privée de la terre y était inconnue. Le droit à une maison ou aux champs de maïs résultait exclusivement de leur utilisation. Chaque personne ne recevait que la quantité de terre qu'elle pouvait cultiver et habiter. "La terre est vivante et les membres de la tribu s'appartenaient et faisaient partie de la terre" (Seton 2007, p.120).⁴ Le célèbre chef Tecumseh de la tribu nord-américaine des Shawnees (1768-1813) l'a dit sans équivoque : « Quoi ? nous devons vendre la terre ? Autant vendre de l'eau et de l'air ! Le Grand Esprit les a donnés en commun à tous » (Seton 2007, p.120).

Devrions-nous donc enfin nous tourner vers un nouveau droit foncier et suivre les conseils de Rousseau lorsqu'il nous exhorte à ne pas oublier « que les fruits appartiennent à tous et la terre à personne » ?

Lors du symposium de la jeunesse à Kassel, une élève, très pensive et grave, a résumé la situation en ces termes : « La Terre devrait nous appartenir jusqu'à son centre ? C'est ridicule ! »

Sozialimpulse 3/2022.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Littérature

Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR) [Institut fédéral des géosciences et des matières premières] 27.07.2022.

http://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Minerale/Produkte/produkte_node.html

Bundesberggesetz (BbergG) [Loi fédérale sur les mines] 27.07.2022.

<https://www.gesetze-im-internet.de/bbergg/BJNR013100980.html>

Bürgerliches Gesetzbuch (BGB) 27.07.2022.

<https://www.gesetze-im-internet.de/bgb/BJNR001950896.html>

- 2 Biens communaux est la traduction du Dictionnaire encyclopédique (l'ouvrage physique originel en papier) allemand-français de Cesar Villatte par Charles Sachs, Berlin Librairie G. Langenscheidt 1874. *Ndt* [Dans le roman de Marcel Aymé, *La vieillesse*, il y a une mise en application de ces droits communaux sur un terrain communal dans le Jura français ; *ndt*]
- 3 Le terme « *mir* » en russe, désigne aussi la paix et le monde, aussi paradoxal que cela puisse avoir l'air en ce moment où la Russie reste subjuguée par un tsar. *Ndt*.
- 4 Voir aussi *Kukum* de Michel Jean aux éditions du Livre de poche. *Ndt*

de.statista.com (Jährlicher Bedarf an Bausand und Kies [Besoin annuel en sable et gravier de construction] 27.07.2022.
<https://de.statista.com/statistik/daten/studie/1319609/umfrage/bedarf-an-sand-und-kies-in-deutschland/>

Kelly, Kevin (éditeur) '1995) : *Der Heimatplanete [La planète natale]* 32^{ème} édition ? Verlag Zweitausendeins. Francfort-sur-le-Main.

Kleinhenz, Angelika (2021) : *Knauf — Gipsbergwerk im Wasserschutzgebiet ? [Knauf - Mine de gypse dans une zone de protection des eaux ?]* **Main Post** 3 novembre 2021.

Löhr, Dick (2013) : *Vom Aschenputtel zur attraktiven Braut. Das Kommunal Erbbauerecht [De la Cendrillon à la mariée séduisante. Le bail emphytéotique communal]*, dans Senft, Gerhard (éditeur) : *Land und Freiheit. Zum Diskurs über das Eigentum von Grund und Boden in der Moderne. [La terre et la liberté. Sur le discours de la propriété foncière à l'époque moderne.]* Promedia Verlag. Vienne pp.190-198.

Lovelock, James (1991) : *Die Erde ist ein Lebewesen [La terre est un être vivant]*, Scherz Verlag. Berne Luncih, Vienne ;

Lovelock, James (1991) : *Das Gaia Prinzip. Die Biographie unseres Planeten [Le principe Gaïa. La biographie de notre planète]*, Artemis-Verlag Zurich et Vienne.

Ostrom, Elinor (2011) : *Was mehr wird, wenn wir teilen. Von gesellschaftlichen Wert der Gemeingüter [Ce qui devient meilleur quand on partage. De la valeur sociale des biens communs]* Oekom Verlag. Munich

Prantl, Heribert (2017) : *Berlin ohne Grund und Boden [Berlin sans foncier]* dans : **Blätter für deutsche und internationale Politik** 10/2017, pp.17-20.

Reiter Thomas (2004) dans : **Main Post**, 31.08.2002.

Rousseau, Jean-Jacques (2008) *Diskurs über die Ungleichheit [Discours sur l'inégalité]* Édition critique (éditeur : Heinrich Meier), 6^{ème} édition UTB Schöningh Verlag. Paderborn.

Senft, Gerhard (2013) : *Das Bodeneigentum — Problemgeschichte und Theorieentwicklung [La propriété foncière — Historique du problème et développement de la théorie]*, dans : *Land und Freiheit. Zum Diskurs über das Eigentum von Grund und Boden in der Moderne. [La terre et la liberté. Sur le discours de la propriété foncière à l'époque moderne.]* Promedia Verlag. Vienne pp.9-35.

Seton, Ernest Thompson (2007) : *Das manifest des Roten Mannes [Le manifeste de l'homme rouge]* 3^{ème} édition, Oesch Verlag. Zurich.

Spence, Thomas (2007) : *Das Gemeineigentum am Boden [La propriété commune du sol]* Elibron Classics series (Nachdruck Berlag Hirschfeld. Leipzig 1904)

Steiner, Rudolf (1976) : *Die Kernpunkte der sozialen Frage in den Lebensnotwendigkeiten der Gegenwart und Zukunft [Les points essentiels de la question sociale dans les nécessités de la vie du présent et du futur]* 6^{ème} édition Rudolf Steiner Verlag. Bâle.

Steiner, Rudolf (2002) : *Nationalökonomischer Kurs. Aufgaben einer neuen Wirtschaftswissenschaft, [Cours d'économie politique. Tâches d'une science économique nouvelle]*, 6^{ème} édition. Rudolf Steiner Verlag. Bâle.

Steiner, Rudolf (1986) : *Nationalökonomischer Seminar. Aufgaben einer neuen Wirtschaftswissenschaft [Séminaire d'économie politique. Tâches d'une science économique nouvelle]*, 3^{ème} édition. Rudolf Steiner Verlag. Bâle.

Statistische Bundesamt. 27.07.2022

<https://www.destatis.de/DE/Themen/Branchen-Unternehmen/Landwirtschaft-Forstwirtschaft-Fischerei/Flaechennutzung/inhalt.html#sprg238410>

Vogel, Hans-Jochen (2019) : *Mehr Gerechtigkeit ! Wir brauchen eine neue Bodenordnung — nur dann wird auch Wohnen wieder Bezahlbar [Plus de justice ! Nous avons besoin d'un nouveau régime foncier - c'est la seule façon de rendre le logement à nouveau abordable.]* Verlag Herder, Fribourg en Brisgau.

Auteur : Klaus Rohrbach, 38 ans durant professeur du cycle secondaire à la libre école Waldorf de Wurtzbourg dans les matières allemand, géographie et éthique. Cofondateur et directeur pendant de nombreuses années de la conférence de géographie de l'association des écoles libres Waldorf. Chargé de cours dans la formation des enseignants pour la pédagogie Waldorf à Kassel et au séminaire

professionnel de pédagogie Waldorf à Wurtzbourg. Il se préoccupe intensément du concept de la *Dreigliederung* sociale (en particulier pour les questions d'un autre ordre monétaire et d'un autre ordre foncier). Nombreuses publications.